

Heures supplémentaires non payées

Par **ordi**, le **08/06/2015** à **17:58**

Bonjour,

Je travaille dans une entreprise publique. J'ai fait 35 heures supplémentaires en mai avec l'accord du supérieur de faire des heures sup (avant qu'il parte en vacances) et vendredi dernier, celui-ci m'a indiqué que ces heures ne seront ni payées ni récupérées en jour. Il m'a dit qu'à partir de vendredi DERNIER, je récupère 1 heure par jour en partant 1 heure plus tôt. Est-ce légal ? Merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **08/06/2015** à **20:06**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...